

COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE ET MONÉTAIRE
DE L'AFRIQUE CENTRALE

COMMISSION



RAPPORT GÉNÉRAL
DE L'ATELIER DE RÉFLEXION SUR LE PROGRAMME
ÉCONOMIQUE RÉGIONAL DE LA CEMAC

DU 07 AU 9 AOUT 2013 À DOUALA, AU CAMEROUN
SALLE DES CONFÉRENCES DE L'HOTEL SAWA

INTRODUCTION

A l'initiative de la Commission de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) un Atelier de réflexion sur le Programme Economique et Régional (PER) a été organisé, sous la houlette de Monsieur **Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC, du 7 au 9 Août 2013, à l'Hôtel Sawa à Douala au Cameroun.

Cet Atelier, qui vise à approfondir des réflexions et formuler des questionnements pertinents sur la nécessité d'une relecture actuelle du PER, a mobilisé la quasi-totalité des acteurs concernés par ledit programme. On y a noté la présence des entités ci-après :

- Administrations des Etats membres de la CEMAC ;
- Universitaires de la sous-région ;
- Représentants des groupements patronaux des pays membres ;
- Représentants des Associations des Banques et établissement financiers ;
- Représentants des bailleurs de fonds ;
- Responsables des organes, institutions et institutions spécialisées de la CEMAC ;
- Commission de la CEMAC.

La liste de présence des participants à l'Atelier est jointe en annexe (cf. annexe 1).

Il est important de préciser que cet Atelier de réflexion sur le Programme Economique Régional de la CEMAC vise trois objectifs terminaux :

- dresser le bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du Plan opérationnel du PER dans sa phase 1 (2010-2015) ;
- questionner l'orientation actuelle du PER, et s'interroger sur l'opportunité ou non de sa relecture ;
- évaluer et apprécier le niveau d'appropriation du PER par les différents acteurs concernés.

1. CÉRÉMONIES D'OUVERTURE

La cérémonie officielle d'ouverture des travaux de l'Atelier de réflexion sur le Programme Economique Régional de la CEMAC était placée sous la présidence de Son Excellence, Monsieur **Pierre MOUSSA**, Président de la Commission de la CEMAC, aux côtés de qui on a noté la présence de Madame la Représentante personnelle du Ministre camerounais de..., empêché, et celle des Commissaires de la CEMAC en charge des Départements sectoriels. Dans son discours d'ouverture, le Président Pierre MOUSSA, tout en exprimant toute sa gratitude au Président Directeur Général du Cabinet performance Consulting, aux éminents universitaires de la sous-région et aux experts

venus des six Etats membres pour animer, soutenir et encadrer la réflexion sur PER, s'est appesanti sur les points suivants, qui constituent la trame de discussion au cours de cet Atelier :

- le questionnement légitime sur l'adéquation entre le PER, plateforme d'émergence et de développement de la zone CEMAC, dans sa version actuelle avec les exigences et les préoccupations actuelles de notre Communauté ;
- la nécessité de s'interroger sur la pertinence et l'efficacité des actions envisagées dans le cadre du PER, au regard des défis de l'heure ;
- l'urgence pour la Commission de la CEMAC, de créer les conditions d'une réflexion inclusive, prospective et stratégique sur l'ajustement et la mise en œuvre du PER.

2. ORDRE DU JOUR DE L'ATELIER

L'ordre du jour de l'Atelier sur la réflexion sur le Programme Economique Régional (PER) comporte les points suivants :

Cérémonie d'ouverture

Session plénière 1

Thème 1 : "Le Programme Economique régional (PER) en question"

Thème 2 : "Présentation des Programmes Nationaux de Développement"

Thème 3 : "Les contraintes nouvelles à la mise en œuvre du PER"

Thème 4 : "Quelques leçons d'expérience en progrès"

Travaux en ateliers

Atelier 1 : "Les synergies administration et commission de la CEMAC"

Atelier 2 : "Le rôle du secteur privé et appropriation du PER"

Atelier 3 : "Les pistes d'ajustement et d'orientation de la relecture du PER"

Session plénière 2

Table ronde sur l'appropriation du PER : quel niveau d'appropriation par les acteurs ?

Restitution des travaux des ateliers

Cérémonie de clôture

3. SYNTHÈSE DES TRAVAUX

3.1. LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX EN PLÉNIÈRE

Les travaux en plénière ont été ponctués par des communications des Universitaires invités pour développer des thèmes et des différentes présentations faites aussi bien par la Commission de la CEMAC que par les représentants des Etats membres. Il sied de préciser que ces différents échanges, en prélude aux travaux en commission, constituent un exercice important devant non seulement créer de l'émulation chez les participants, mais aussi leur offrir les éléments d'informations nécessaires afin d'apprécier le PER dans sa version actuelle, c'est-à-dire poser un diagnostic de : (i) ses fondements théoriques ; (ii) son architecture ; (iii) son ingénierie ; (iv) son niveau d'appropriation ; (v) ses stratégies de financement et (vi) ses mécanismes de suivi-évaluation.

Les travaux en plénière se sont étalés sur deux jours : le mercredi 07, le jeudi 08 et le vendredi 09 Août 2013.

La journée du mercredi, 7 Août 2013, a été marquée par deux communications et cinq présentations, suivies de débats.

DES COMMUNICATIONS

Communication 1 :

« Questionnement sur les fondements théoriques, les enjeux et le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PER ».

Le Professeur Bruno BEKOLO EBE a fait une communication sous forme d'une succession de questions sur les fondements théoriques, les enjeux et le mécanisme de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre du PER. Cette communication s'est articulé autour des points suivants : (i) fragilité des fondements théoriques PER, (ii) intermédiation financière et mobilisation de l'épargne, (iii) Développement du capital humain et statut de la technologie, (iv) mécanisme de suivi-évaluation.

Le développement de ces points a conduit à la conclusion ci-après : (i) l'élaboration du PER a été une décision opportune ; (ii) la vision CEMAC 2015 est pertinente ; (iii) la volonté politique pour une convergence des options stratégiques de développement est réelle ; (iv) la détermination des moteurs de croissances est une avancée significative. Cependant, la mise œuvre du PER est confrontée à un certains nombres de contraintes liées notamment : (i) aux problèmes relatifs aux fondements de sa problématique générale ; (ii) à l'omission de certains enjeux stratégiques majeurs parmi lesquels l'intermédiation et le financement, le développement scientifique et technologique, et le

développement du capital humain, (iii) l'absence d'appropriation par les acteurs et (iv) la faiblesse du dispositif de suivi et d'évaluation.

Communication 2

La Problématique du financement du PER et la mise en place du Fonds Emergence-CEMAC

Cette communication du Professeur Albert ONOD OSSA s'est agencée autour des points suivants : (i) des rappels méthodologiques importants ; (ii) le financement actuel du Programme économique régional (PER) et du fonds d'émergence pose problème ! ; (iii) comment mettre en place un fonds conséquent ?

Il faut préciser que cette communication a débouché sur les conclusions et les recommandations suivantes :

- il faut éviter de commettre les mêmes erreurs que les Européens lors de la construction européenne ;
- le PER doit être conçu sans *a priori* et sans point de vue dominant, en toute indépendance du fonctionnement des systèmes politiques en commençant par le commencement ;
- la CEMAC doit se doter d'un délai d'un an au minimum pour mieux affiner l'étude, et ceci avec l'assistance d'une équipe technique conduite par un universitaire.

De là découlera : (i) une vision partagée par l'ensemble des acteurs (à tout le moins la grande majorité) ; (ii) une stratégie globale, différente des stratégies nationales et fondée sur des scénarios découlant du jeu des différents acteurs ; (iii) l'inventaire des moyens pour l'équité ; (iv) des études sectorielles appropriées ; (v) l'élaboration et l'organisation des programmes ; et (vi) les avantages coûts de l'intégration pour chaque pays pris isolément, ce qui détermine leur intérêt à contribuer.

Présentation des actes de la conférence internationale sur le financement des économies de la CEMAC

DES PRÉSENTATIONS

Présentation 1

Brève présentation du PER

Monsieur Victor NDIAYE, Président Directeur Général du Cabinet Performance Consulting, a fait une brève présentation du PER en rappelant : (i) la genèse et le contenu de la vision CEMAC 2025, (ii) l'architecture du PER, (iii) la stratégie de la mise en œuvre du PER et (v) le financement du PER.

Il ressort de cette présentation que la vision de la CEMAC est la résultante du processus des réformes institutionnelles de la CEMAC, qui a été initié à la suite du diagnostic global des économies posé en 1994. Ce diagnostic avait, entre autres, révélé, le paradoxe entre l'important potentiel économique de la région et la fragilité, la faible compétitivité et la faible diversification de ses économies basées, essentiellement basées sur l'exportation d'un nombre fini de matières premières. C'est pour valoriser ce potentiel que la région s'est, au terme d'un processus participatif, dotée de la vision de "Faire de la CEMAC en 2025 un espace intégré, émergent, où règne la sécurité et la solidarité au service du développement humain".

Le Programme Économique Régional (PER), qui est le moyen mis en place pour réaliser cette vision, a l'ambition de faire de la CEMAC, à travers la valorisation de ses avantages comparatifs, une triple puissance : une Puissance Énergétique, une Puissance Verte et une Puissance Métallurgique.

La construction de ses piliers de croissance reposera sur un fondement, ensemble comprenant les actions préalables à réaliser pour assurer un développement harmonieux et durables. Il s'agit de l'édification des cinq axes stratégiques du PER : (i) Vision partagée, (ii) Bonne Gouvernance, (iii) Intégration physique et aménagement du territoire, (iv) Capital Humain et (v) Marché Commun.

Le PER comprend 5 axes stratégiques, 27 programmes et 107 projets.

La mise en œuvre de cet ambitieux programme est prévue se faire de manière graduelle, en quatre phases : démarrage, décollage, montée en puissance et vitesse de croisière. Il s'agira d'abord de bâtir un socle institutionnel, puis des leviers de compétitivité avant d'ériger les grandes infrastructures devant garantir des investissements productifs.

Le coût global estimatif du PER est de 3411 milliards de F CFA. Face au défi de la mobilisation d'une telle masse d'argent, il a été retenu de mettre en place une approche innovante pour le financement du programme. Il s'agit de dédier entièrement la TCI aux ressources fiduciaires de la CEMAC et de mettre en place un fonds régional d'investissement dénommé "Fonds Emergence CEMAC".

La réussite du PER est suspendue à trois conditions : (i) l'engagement des Etats en faveur de l'intégration, (ii) la mobilisation du secteur privé et de la société civile et (iii) des premiers résultats concrets et visibles.

A l'issue des débats qui ont suivi cette présentation, il a été arrêté la nécessité de : (i) harmoniser les priorités du PER avec ceux des Etats ; (ii) prendre en compte toutes les opportunités existantes telles que la mobilisation de l'épargne intérieure et des fonds souverains mis en place par les Etats dans le financement du PER ; (iii) assurer une meilleure appropriation du PER et de l'intérêt de l'intégration régionale, notamment en

insérant ces notions dans les programmes scolaires, (iv) renforcer l'esprit de solidarité au sein de la communauté en vue d'une mutualisation effective des moyens, (v) mettre en place un mécanisme et suivi évaluation du programme et de définir clairement des indicateurs y afférents.

Présentation 2

Présentation du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du plan opérationnel 2011-2015 du PER

M. Fidèle EYA MVE, Directeur de la Planification stratégique à la Commission de la CEMAC, a présenté l'état d'exécution du Plan Opérationnel du PER (2011 – 2015) au 31 juillet 2013 en quatre points : (i) vue d'ensemble de l'état d'exécution de la phase 1 du plan opérationnel du PER, (ii) état d'exécution du plan opérationnel par axe stratégique, (iii) les contraintes dans l'exécution du plan opérationnel et (iv) conclusions et recommandations.

En résumé, on peut retenir qu'à mi-parcours de la période de validité du plan opérationnel de la phase, sur un total de 107 projets, seuls 9 sont en voie de finition, 59 (soit 51%) n'ont enregistré aucun début de réalisation, tandis que les 39 autres connaissent une mise en œuvre très lente ou sont simplement arrêtés.

Ce retard important dans l'exécution des projets se justifie par la prééminence de facteurs bloquants inhérents à la fois aux organes et institutions chargées de la mise en œuvre des projets et au rôle des Etats membres.

S'agissant des Organes et Institutions chargées de la mise en œuvre du PER, les contraintes concernent : (i) les faiblesses internes liées à l'insuffisance des capacités techniques pointues, (ii) l'appropriation lente du programme et son processus de mise en œuvre, (iii) la mise en place retardée du cadre institutionnel et des structures de suivi, les retards occasionnés par les changements intervenus à la tête des équipes dirigeantes à la Commission de la CEMAC et des Agences d'exécution des projets, (iv) l'élaboration encore incomplète de l'ensemble des instruments de mise en œuvre et de suivi des activités des projets et (v) les crises sécuritaires répétées à Bangui, siège de la CEMAC qui ne facilitent pas la mise en œuvre aisée des projets.

Au titre des Etats membres, il s'agit principalement de l'appropriation insuffisante des priorités du PER qui explique : (i) le retard de la mise en place dans les Etats des structures nationales d'exécution et suivi des activités des PER volets/Pays ; l'absence de visibilité effective de l'articulation des PER volets pays et les priorités programmées par les Etats membres et (iii) la mobilisation insuffisante de la TCI.

Cette présentation a donné lieu à un riche échange au terme duquel il a, une fois de plus, été relevé l'impérieuse nécessité de mettre en place un dispositif de suivi et évaluation de la mise en œuvre du programme ainsi que de définir les indicateurs y relatifs.

Présentation 3

Présentation du bilan à mi-parcours de la mise en œuvre du plan opérationnel 2011-2015 du PER

Le Représentant de la BEAC a présenté les conclusions de la conférence internationale sur le financement des économies de la CEMAC tenue à Libreville le 13 juin 2013.

La conférence a permis d'examiner les voies possibles d'un meilleur financement du développement des économies d'Afrique Centrale, dans un contexte de surliquidité globale, en présence d'un besoin de financement apparemment élevé des Etats, des entreprises et des porteurs de projets.

Elle a relevé les contraintes qui entravent le financement des économies de la CEMAC, au titre desquelles figurent ; (i) les problèmes d'accès aux financements, notamment à moyen et long terme, pour les petites et moyennes entreprises, les programmes d'investissements publics et les projets structurants ; (ii) le niveau élevé des coûts de crédit bancaire ; (iii) la concentration de la liquidité dans un nombre étroit de banques ; (iv) l'étroitesse des réseaux bancaires et le problème de climat des affaires.

La conférence s'est achevée sur les recommandations suivantes :

- Aux institutions bancaires : elles ont l'obligation :
 - de veiller à la fonction d'intermédiation financière ;
 - d'améliorer le marché financier sous-régional ;
 - d'étudier les voies et moyens pour utiliser les surliquidités bancaires pour le financement des projets d'infrastructures ;

- Aux états : ils doivent :
 - s'assurer que les cadres réglementaires et juridiques relatifs à l'activité des institutions financières, à la gestion des finances publiques et au fonctionnement des administrations publiques sont conformes aux meilleures pratiques internationales, pour renforcer la gouvernance économique publique et privée ainsi que l'amélioration du climat des affaires ;

 - explorer visant l'augmentation substantielle du capital de la BDEAC voire des banques primaires ainsi que le rapatriement des fonds souverains pour assurer les financements longs pour les projets structurants, à forte valeur ajoutée ou nécessitant des ressources importantes ;

- dynamiser le secteur financier en développement, en diversifiant les maturités et la fréquence de des émissions obligataires et des Bons du Trésor, pour favoriser la construction progressive d'une courbe de taux ;
- recourir plus souvent au marché financier dans le cadre de leurs programmes de privatisation.
- Aux établissements de crédits : ils sont invités à :
 - s'engager dans les mécanismes et les instruments innovants de financement qui ont fait la preuve de leur efficacité et de leur potentiel d'effet de levier sur les marchés financiers modernes ;
 - développer des synergies avec les établissements de micro-finance afin de favoriser une plus grande inclusion financière.

Présentation 4 **Présentation des Programmes Nationaux de Développement**

La quatrième série des présentations a été faite par les Représentants des administrations nationales qui ont tenté d'établir un lien ou de faire ressortir les points d'encrage entre les Programmes Nationaux de Développement (PND) et le Programme Economique Régionale (PER).

Même si certains Représentants des pays arrivent hasardeusement à établir des liens entre les PND et le PER-CEMAC, la question de cohésion entre les PND et le PER reste toujours d'actualité.

Au cours de la journée du Jeudi 8 Août 2013, trois communications portant sur le thème « Les contraintes nouvelles à la mise en œuvre du PER » ont été faites :

Communication 3 : **« La crise européenne : quel impact sur le PER »**

Par les Professeurs Gabriel ZOMO et Désiré AVOM.

Communication 4 **« Le Accords de Partenariat Economique UE-ACP : quel impact sur le PER »**

Professeur Hervé DIATA et Monsieur Santiago Edu ESIMI AVOMO

Communication 5 **« L'incohérence temporelle et stratégique dans la conduite du PER »**

Par le Professeur TSAFACK et le Docteur Hervé NDONGO.

Abordant le point relatif à l'impact de la crise européenne sur le PER, les exposants ont d'abord rappelé le contexte de cette crise et expliqué que la mondialisation crée une interdépendance des pays et une concurrence internationale.

Cette mondialisation est à l'origine des canaux de transmission de la crise européenne sur les pays de la CEMAC, donc sur le PER. Ces canaux de transmission s'expliquent par le degré de dépendance des économies de la sous région vis-à-vis des économies des pays de l'Union Européenne.

Ils ont ensuite énumérés les impacts directs et indirects de cette crise européenne sur le PER qui se résument pour l'essentiel à :

- la baisse de la demande des produits de la CEMAC par les pays de la zone Europe surtout dans un contexte de faible diversification des économies de la CEMAC et la mise en place en Europe d'un Pacte de Stabilité et des politiques d'austérité ;
- la baisse des transferts de fonds de l'Europe vers les pays de la CEMAC par les immigrés ;
- la baisse de l'aide publique au développement;
- la baisse des recettes fiscales liées au commerce international des pays de la CEMAC;
- la baisse des recettes d'exportation des pays de la CEMAC du fait de la diminution des échanges hors pétrole entre la CEMAC et l'UE ;
- la faible diversification des économies des pays de la CEMAC ;
- l'accaparement des terres et des mers des pays membres de la CEMAC par les grandes firmes agricoles des pays européens qui conduit au développement par les agriculteurs de la CEMAC d'une agriculture de subsistance.

Pour desserrer ces contraintes, la CEMAC doit faire du PER le sous bassement d'une véritable stratégie de l'émergence et développer des politiques sectorielles dans les domaines de la fiscalité forestière et définir une politique de la concurrence qui s'appuie sur les objectifs du PER.

Enfin, de l'avis des intervenants, cette crise a un impact positif sur le PER, en ce qu'elle permettra le renforcement de la prise de conscience de la nécessité d'implémenter le PER rénové.

Abordant le point sur l'impact de l'APE sur le PER, les exposants, après avoir rappelé l'historique la définition et les objectifs de l'APE, ont souligné l'impact que l'APE devrait avoir sur le PER et l'intégration régionale.

L'APE est défini comme un Accord de partenariat libre échange, réciproque mais asymétrique, entre chaque sous-région ACP et l'Union Européenne avec pour objectifs :

- stimuler la croissance économique des pays ACP à travers le développement de leur compétitivité ;
- promouvoir le développement de la région grâce à l'intégration régionale ;
- améliorer les politiques sociales pour le meilleur, accès des populations aux services sociaux (santé, éducation, emploi) et lutter contre la pauvreté ;
- établir un accord commercial respectant les règles de l'OMC.

A ce titre, il devrait avoir un impact sur l'intégration régionale, la compétitivité des entreprises et le pouvoir d'achat des consommateurs selon les résultats d'une étude réalisé par la CEA.

Les exposants ont également fait ressortir l'impact de l'APE sur les recettes fiscalodouanières et l'accès aux marchés d'exportation.

A cet effet, ils préconisent la nécessité d'envisager des mesures de soutenabilité fiscale du PER, voire de procéder à une réforme fiscale.

Après avoir fait l'économie de l'impact de l'APE sur le PER, ils ont dégagé quelques pistes pour l'amélioration de l'impact de l'APE qui peuvent se résumer comme suit :

- le renforcement des capacités de la Commission de la CEMAC et celles des Etats membres ;
- le renforcement du contrôle des APE ;
- l'appui aux secteurs économiques porteurs et vitaux par la recherche et le développement ;
- la libération collective, sélective et progressive.

Ils ont ensuite souligné que la baisse des recettes que la libéralisation des frontières économiques va nécessairement entraîner avec la mise en œuvre de l'APE, devrait conduire les dirigeants de l'Afrique Centrale à mener une large réflexion sur tous les contours et les conséquences de l'APE avant de s'engager à le signer.

Ils ont enfin encouragé la région à privilégier la stratégie d'une négociation globale au niveau régional de l'APE en lieu et place des négociations séparées, lesquelles fragilisent davantage nos Etats pris isolément.

Au sujet de l'incohérence temporelle et stratégique dans la conduite du PER CEMAC a permis aux exposants de faire une série d'interrogations sur la pertinence du PER CEMAC, tant dans sa vision que dans sa structure, ses ambitions et son management, sa cohérence avec les PND dont le rapprochement avec le PER CEMAC apparaît plus illusoire que réelle, chaque pays privilégiant sa stratégie propre.

Au titre de l'incohérence temporelle du PER avec les PND, les exposants ont fait ressortir deux types de problèmes, notamment la conception du PER entre phasage discutable et la superposition peu lisible des projets avec pour conséquence, la non crédibilité et la multiplicité des visions.

Au titre de l'incohérence stratégique qui procède d'un oubli de la vision systémique selon laquelle l'organisation est un ensemble d'éléments inter-reliés, les exposants ont fait une démonstration scientifique des manquements du PER.

Aussi, ont-ils reconnu que, le PER est une avancée importante pour la planification communautaire stratégique de long terme.

Toutefois, il souffre d'importantes déficiences dues à sa méthode d'élaboration, à sa formulation, à son articulation, à sa programmation, à ses moyens, à son appropriation et à son mode de financement.

Les ateliers à venir devrait aider à définir les prémisses d'un saut qualitatif de l'existant.

La présentation de ces différents points a été suivie par de fructueux échanges sur la problématique de cet atelier, laquelle porte sur un PER élaboré avec la participation de toutes les expertises de la sous région et déjà adopté par les Chefs d'Etat.

De ces débats, il ressort que le PER n'étant pas un document figé, sa relecture peut permettre de l'améliorer en corrigeant les incohérences afin de susciter une volonté politique encore plus forte de la part des décideurs.

La matinée de la journée du vendredi 9 août 2013 a été consacrée à deux points :

- Quelques leçons d'expériences réussies ;
- Table ronde sur le thème : quelle appropriation du PER par les acteurs ?

Présentation 5

Quelques leçons d'expériences réussies

Le partage des expériences réussies ailleurs a été fait autour des présentations faites tour à tour par les Professeurs Désiré AVOM et Roger TSAFAK, puis le Docteur Thierry MAMADOU ASNGAR.

La présentation du Professeur **Désiré AVOM** a porté sur la Politique Agricole Commune (PAC) de l'Union Européenne qui doit servir de modèle d'intégration et de développement sectoriel. De l'avis de l'orateur, une telle approche permettrait à la CEMAC : (i) d'améliorer les conditions de vie de nos agriculteurs ; (ii) de diminuer le taux de pauvreté dans la sous-région et (iii) d'engranger des réserves suffisantes pour le financement des autres secteurs.

L'exposé fait par le Professeur **Roger TSAFAK** a mis en exergue le lien qui devait exister naturellement entre le capital humain, plus précisément les compétences régionales et les politiques. Pour étayer ses propos l'orateur a cité certains exemples relatifs aux Prix d'excellence ; à la mobilité des membres de corps de métiers et à l'apport des universitaires dans le processus de prise de décisions politiques engageant la vie et la survie de la communauté.

Le troisième intervenant, le Docteur Thierry MAMADOU ASNGAR a présenté dans son intervention les offres de formation de l'ISSEA ; sa gouvernance administrative et pédagogique, puis les difficultés que cet instrument communautaire de renforcement du capital humain que l'ISSEA éprouve.

Toutes expériences partagées avec l'assistance ont amené les cadres et les Hautes Autorités de la Commission de la CEMAC, non seulement à reconnaître certaines difficultés que la Communauté rencontre dans le domaine de l'intégration (intégration physique et les quatre libertés).

Table ronde

Quelle appropriation du PER par les acteurs ?

3.2. LE DÉROULEMENT DES TRAVAUX EN ATELIER

Après les travaux en plénière, les participant à l'Atelier de réflexion sur le PER se sont répartis, dans l'après midi du jeudi 8 Août 2013, en trois Ateliers traitant chacun l'un des thématique ci-après :

- Les synergies entre les administrations et la Commission de la CEMAC ;
- Le rôle du secteur privé et les acteurs non étatiques (syndicat, société civile...) ;
- Les pistes d'orientation, de relecture et d'ajustement du PER.

ATELIER 1

« Les synergies entre les administrations et la Commission de la CEMAC »

Cet Atelier, présidé par Monsieur **Guillermo Mangué Nandongo**, Représentant de la CEA/BSR-AC à Yaoundé, avait la mission d'analyser les préoccupations suivantes :

- la question de la cohérence méthodologique, celle du type de relation entre les visions nationales et communautaire, la déclinaison des axes stratégiques, les instances et les niveaux de coordination ;
- la définition des rôles des différents acteurs, celle du type de relation qui doit s'établir, celle des mécanismes de suivi, des indicateurs d'évaluation ;
- la définition des fiches permettant de renforcer la cohérence du PER avec les Programmes Nationaux de Développement (PND), ainsi que l'arbitrage entre les différents Etats et la Commission de la CEMAC ;
- le rôle des représentations publiques, des parlementaires nationaux, des hommes politiques, des enseignants et chercheurs, des leaders d'opinion dans le processus d'élaboration, de mise en œuvre et suivi-évaluation du PER ;
- la précision de l'architecture institutionnelle permettant de clarifier la nature des rapports entre les Etats membres et la Commission de la CEMAC ;
- la nécessité de faire alimenter la vision du PER par les différentes visions nationales qui sont l'émanation de la volonté des peuples de la Communauté ;
- la question de gouvernance et celle de l'arbitrage entre les intérêts nationaux et ceux de la Communauté.

Les membres de l'Atelier n°1, suite aux échanges qu'ils ont eus sur les points sus évoqués, ont fait six (6) principaux constats assortis de recommandations :

Point 1

La question de la cohérence méthodologique, celle de l'articulation entre les visions nationales et communautaires, la déclinaison des axes stratégiques, les instances et les niveaux de coordination.

Le groupe de travail a défini la cohérence méthodologique comme des points d'interrogation et les insuffisances du PER sur lesquels la réflexion doit être approfondie.

Constats :

- les projets du PER n'ont pas des instruments de mise en œuvre suffisant et efficaces;
- les programmes du PER manque de caractère obligatoire pour les Etats ;
- la vision 2025 prend son fondement de l'échéance de la mise en œuvre du marché commun africain ;
- tous les pays n'ont pas encore mis en place leur cellule nationale PER ;
- les organes de coordination et de suivi des projets PER n'est pas le même dans les pays ;
- la vision du PER n'est pas alimentée par les visions nationales ;
- l'aspect paix et sécurité n'est pas suffisamment pris en compte dans le PER.

Recommandations :

Que les PER pays soient mis en cohérence avec le PER CEMAC

Que les pays soient encouragés à produire leur propre Vision et programme suivant une approche participative en y associant les partenaires au Développement;

Que les cellules nationales soient dotées des moyens nécessaires pour leur fonctionnement.

Que les membres des cellules nationales du PER soient désignés en fonction de leurs compétences, pour un mandat clairement défini, indépendant de celui des membres de gouvernements pour un meilleur suivi de la mise en œuvre des projets PER.

Que les mécanismes de financement du PER soient réexaminés.

Point 2

La définition des rôles des différents acteurs, celles du type de relation qui doit s'établir, celle des mécanismes de suivi, des indicateurs d'évaluation

Constat :

- les acteurs du suivi évaluation du PER existent, mais leur rôle n'est pas défini.
- Il existe un dispositif de production de statistique au niveau de la sous région : le comité statistique mais qui ne joue pas son rôle.
le PER n'a pas n'annexes ;

- Il n'existe pas un groupe d'évaluation indépendant ;
- la faiblesse du département des statistiques de la Commission.

Recommandations :

Que le Comité de relecture utilise les instruments statistiques et surtout rendre plus léger le document final en y introduisant des annexes ;

Que les indicateurs de suivi évaluation de la mise en œuvre du PER soient finalisés et divulgués dans les meilleurs délais.

Que le suivi évaluation soit effectué par une plate forme comprenant tous les acteurs.

Point 3

La définition des listes permettant de renforcer la cohésion du PER avec les programmes nationaux de développement, ainsi que l'arbitrage entre l'Etat et la Commission

Constats :

Le PER ne définit pas clairement la question, elle est occultée dans le PER ;

Recommandations :

Que cette question soit réglée par le principe de subsidiarité.

Point 4

Le rôle des Représentants publiques, des Parlements Nationaux

Constats :

Les Collectivités locales ne sont pas mises à contribution dans la sensibilisation et vulgarisation des projets et programmes intégrateurs dans leurs pays respectifs ;

Les parlementaires sont très peu informés sur l'actualité du PER.

Les parlementaires CEMAC ont pris contact avec les Représentations Pays pour la collecte des informations dans le but de la vulgarisation du PER.

Recommandations :

Les Collectivités locales doivent être mises à contribution dans la vulgarisation et la diffusion de l'actualité du PER ;

Que les représentants publics, les parlementaires s'impliquent dans la diffusion de l'information sur l'actualité du PER sur le terrain.

Point 5

La Précision hiérarchique de l'architecture institutionnelle permettant de clarifier la nature rapport entre Etat et la Commission.

Constats :

Il existe déjà une structure hiérarchique institutionnelle
La relecture du PER doit respecter cette structure.
Les Comités Ad hoc ont perdu de leur efficacité.

Recommandations :

La redynamisation des Comités Ad Hoc s'avère nécessaire ;
La Hiérarchie Institutionnelle est constatée, mais elle doit respecter le calendrier des réunions statutaires pour éviter les lenteurs et lourdeurs dans la prise des décisions.

Point 6

Les questions de gouvernance et celles de l'arbitrage entre intérêts nationaux et communautaires

Constat :

La question a fait l'objet de tout un axe stratégique dans le PER

Recommandations :

Les questions de bonne gouvernance doivent être traitées sur un plan transversal ;

Il faut définir clairement les mécanismes pour rendre opérationnelles les règles de bonne gouvernance.

ATELIER 2

« Le rôle du secteur privé et les acteurs non étatiques »

Le second Atelier, placé sous la présidence de Monsieur **Albert BENGALA**, s'est appesanti sur les préoccupations suivantes :

- la contribution à formulation de la vision, à la détermination des stratégies et des modes d'expression des acteurs ;

- la détermination du rôle des structures et mécanismes de suivi-évaluation du PER ;
- l'identification des attentes du secteur privé et des acteurs non étatiques, puis la prise en compte de leurs apports au PER-CEMAC ;
- les incitations et les contres parties.

Les membres de l'Atelier n°2, après débats et analyse des points ci-dessus, ont formulé des constats assortis des recommandations :

Point 1

Contribution à la formulation de la vision et la détermination des objectifs, des stratégies, des modes d'expression des acteurs

Le groupe de travail a défini la cohérence méthodologique comme des points d'interrogation et les insuffisances du PER sur lesquels la réflexion doit être approfondie.

Constats :

- le secteur privé et les acteurs non étatiques constituent l'essentiel de la CEMAC quand on parle de la CEMAC des peuples ;
- la démarche participative n'a pas été faite dans les règles notamment en matière de représentativité de l'échantillon ;
- un important déficit en terme de communication .

Recommandations :

- une implication de tous les acteurs à tous les niveaux de discussion et de prise de décision à travers la création d'un cadre formel de dialogue ;
- l'activation et revitalisation des cellules PER dans les pays membres avec une participation aux activités économiques des Etats ;
- la création d'un Parlement économique et social de la CEMAC pour permettre la prise en compte des problèmes et propositions du secteur privé et de la société civile.

Point 2

Rôle dans le suivi évaluation

Constats :

- une approche globale du suivi-évaluation conduit à des complications d'ordre méthodologique et opérationnel ;
- les indicateurs de performance et les critères d'évaluation ont été définis sans la participation des principaux acteurs ;
- les difficultés d'accès à l'information.

Recommandations :

- choisir l'approche par grappe de projets ;
- créer des cellules techniques pour la gestion de projets ;
- définir des indicateurs de performance et des critères d'évaluation en impliquant les acteurs concernés en fonction de leur intérêt dans le projet ;
- faire usage de structure d'évaluation spécialisée et indépendantes ;
- recourir à la même approche participative que pour la définition des indicateurs de performance et des critères d'évaluation.

Point 3

Les Attentes du secteur privé et les acteurs non étatiques, ce qu'ils peuvent apporter au PER, les Incitations et les contre parties

Le traitement de la troisième articulation qui porte sur les attentes du secteur privé et les acteurs non étatiques d'une part, et ce qu'ils peuvent apporter au PER d'autre part a conduit aux conclusions suivantes :

Attentes incitations :

- vision claire et stable ;
- ligne de politique permettant une lisibilité sur un horizon raisonnable (10 ans minimum)
- continuité dans les politiques ;

- mise en œuvre efficace des décisions annoncées pour crédibiliser le discours (liberté de circulation des personnes, des biens et services, liberté d'entreprendre);
- sécurité des personnes et des biens au triple plan matériel, juridique et judiciaire ;
- assainissement du climat des affaires ;
- facilitation de l'accès aux marchés publics (harmonisation des codes de marchés publics avec inclusion de dispositions relatives à la préférence aux entreprises de la sous-région) ;
- cohérence entre les projets de la sous-région ;
- harmonisation du cadre fiscal-douanier ;
- levée des obstacles à la circulation des capitaux ;
- mise en œuvre du Comité régional d'agrément des produits CEMAC ;
- mise en œuvre de l'agrément unique des entreprises dans la sous-région ;
- activation du rôle des Chambres consulaires ;
- création des caisses communes d'investissement ;
- utilisation des marchés financiers de la sous-région pour lever les capitaux ;
- adaptation du marché financier au contexte de la sous-région ;
- facilitation de l'accès au financement par la promotion de modes de financement alternatifs tels que le crédit-bail et le capital-investissement ;
- harmonisation des normes ;
- harmonisation de la nomenclature des entreprises de la sous-région.

Contributions :

- création de richesses et d'emplois ;
- mobilisation des fonds pour le financement du PER (par exemple affectation d'une partie de bénéfice aux fonds d'investissement,
- orientation de l'épargne privée vers les marchés financiers de la sous-région (par exemple souscription aux emprunts obligataires) ;
- formation du capital humain (formation professionnelle) ;

- vulgarisation du PER ;
- financement de la recherche ;
- promotion de la joint-venture pour attirer d'autres investisseurs.

ATELIER 3

« Les pistes d'orientation, de relecture et d'ajustement du PER »

Le troisième Atelier, présidé par Monsieur **Félix MOUKO**, avait quant à lui comme piste de réflexion certains questionnements portant essentiellement sur :

- la méthodologie d'élaboration du PER ;
- l'articulation de la vision avec les préoccupations nationales ;
- les réflexions sur l'implémentation et le séquençage du PER ;
- les questions de financement en rapport avec les APE ;
- les enjeux stratégiques (sécurité ; intermédiation financière ; production, diffusion et utilisation du savoir, du savoir faire ou du savoir devenir, etc.) ;
- l'implication et la participation des populations aux processus d'élaboration, d'implémentation et de mise en œuvre du PER ;
- la question de formation (professionnalisation des offres de formation ; employabilité des diplômés et adéquation entre les offres de formation et le secteur privé) et celle du capital humain (santé, genre, etc.).

Les membres de cet Atelier 3, après échanges fructueux et analyse méticuleuse des points sus évoqués, ont relevé les incohérences et manques devant conduire à la relecture du PER :

o **Au niveau contextuel**

L'Atelier a estimé qu'au niveau conjoncturel, deux composantes sont à prendre en compte :

- (i) Composantes conjoncturelle qui se reposent sur :
 - la crise européenne avec ses incidences sur l'économie de la sous-région ;
 - la volatilité des prix des matières premières de la sous-région ;
 - la persistance et pertinence des questions sécuritaires.
- (ii) Autres facteurs contextuels :
 - L'essor des pays du Sud (Inde et Chine) ;

- La mise en place des Plans Nationaux de Développement (PND) qui n'impliquent que marginalement certains aspects du PER dans leur dispositif ;
- la prise en compte de l'impact potentiel des négociations des APE et du cycle de DOHA (OMD).

o **Au niveau du contenu**

(i) Les points pertinents à revoir :

- le choix des piliers et des axes ;
- la définition de la vision (non basée sur une étude prospective)

(ii) Les manquements ou faiblesses :

- l'insuffisance des études prospectives
- le faible niveau de vulgarisation ou absence de stratégie de communication ;
- le manque de critères et indicateurs d'émergence
- le séquençage temporel selon critères objectifs d'émergence ;
- l'absence d'Axe stratégique spécifique aux aspects sécuritaires ;
- la faible prise en compte de la dimension capital humain, droits de l'homme, développement humain et social ;
- la faible prise en compte des aspects de Droits et libertés ;
- la faible représentativité de la bonne gouvernance ;
- l'absence d'un mécanisme de financement fiable et durable ;
- l'absence d'un Système communautaire de recherche et innovation ;
- la non prise en compte du secteur privé ;
- le cadre institutionnel et système de suivi-évaluation non opérationnels ;
- l'implication insuffisante de la population communautaire ;
- la non clarification du principe de subsidiarité.

3.3. LA TABLE RONDE SUR L'APPROPRIATION DU PER

La matinée de la journée du vendredi, 9 Août 2013, a été consacrée à une Table ronde portant sur un questionnement fondamental : « **Quel niveau d'appropriation du PER par les acteurs ?** ».

Cette Table ronde, en raison de la pertinence de sa thématique, a mobilisé un panel d'intervenants dont : les responsables de la CEMAC, les Universitaires, le Patronat, les représentants des Etats membres et les partenaires au développement.

L'impression générale qui se dégage des différentes interventions, est que le PER, à l'étape actuelle, n'est pratiquement pas approprié par les acteurs qui en sont concernés, au point qu'il est même aujourd'hui ignoré par certains agents et cadres de la Commission de la CEMAC, ceux organes, institutions, institutions spécialisées et agences d'exécution, qui n'en savent pas grand-chose. D'où l'urgence et la nécessité de mener des actions communicationnelles fortes autour du PER rénové, en vue de le faire approprier par tous les acteurs concernés.

4. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

CONCLUSION

A l'issue des travaux de l'Atelier de réflexion sur le PER de la CEMAC, les participants audit atelier ont unanimement conclu que le Programme Economique Régional, dans version actuelle, soulève d'importantes préoccupations aussi bien sur ses fondements théoriques ; son architecture ; son ingénierie (montage des programmes et des projets) ; son niveau d'appropriation ; ses stratégies de financement que sur ses mécanismes de suivi-évaluation. Ainsi, les participants à l'Atelier de réflexion sur le PER estiment que la relecture et le réajustement de cet import programme de développement communautaire sont aujourd'hui une nécessité pour la CEMAC.

RECOMMANDATION

Les participants, experts et ressortissants de la CEMAC, réunion à Douala du 7 au 08 Août 2013, à l'initiative de la Commission,

Considérant le faible niveau d'implémentation et la faible appropriation du PER, adopté en 2009 ;

Considérant l'absence de l'harmonisation de la vision du PER avec celles des Programmes Nationales de Développement (PND) ;

Considérant la fragilité des fondements théoriques à la base de l'élaboration du PER ;

Considérant la non prise en compte des questions relatives à l'intermédiation financière et à la mobilisation de l'épargne ;

Considérant la faible prise en compte du capital humain, du développement humain et social dans le PER dans sa version actuelle ;

Considérant la non prise en compte des problèmes récurrents de sécurité dans la sous-région et de leur conséquence sur la mise en œuvre du PER ;

Soucieux de ne pas perpétuer l'économie de rente qui rend nos économies fragiles ;
Soucieux de préserver nos terres et notre environnement pour les générations futures ;
Soucieux de créer un climat des affaires dans l'espace CEMAC ;

Vu l'importance du PER comme catalyseur de l'intégration de la sous-région ;
Vu la volonté politique de haut niveau qui a sous-tendu l'élaboration, la validation technique et l'adoption du PER ;

Recommandons vivement l'actualisation et la relecture du Programme Economique Régional (PER) de la CEMAC par un groupe des Experts de la sous-région, en tenant compte des conclusions du présent atelier.

Fait à Douala, le

LE RAPPORTEUR GÉNÉRAL

ANNEXE 1

LISTE DES PARTICIPANTS

ANNEXE 2

DIFFÉRENTES COMMUNICATIONS ET PRÉSENTATIONS